

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 18 mars 2025
Convocation du 11 mars 2025

N° 2025_03_001

Objet : Economie – Avenant numéro 1 à la convention de partenariat Polinno entre la CDC des Gorges de l'Ardèche et la CDC Beaume-Drobie

Le 18 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VOGÜÉ, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, , Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Max DIVOL, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Monique MULARONI à Louise LACOSTE, René UGHETTO à Richard ALZAS, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT

Secrétaire de Séance : Antoine ALBERTI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 35
Vote contre : pour :35 abstention :

Claude BENAHMED, Vice-Président à l'économie et au tourisme, rappelle les activités de la structure Polinno, objet de la convention de partenariat pour le développement des métiers d'arts signée en début d'année 2023.

Le Vice-Président détaille les objectifs de cette convention de partenariat :

- 1) Sensibiliser les publics aux métiers d'arts
- 2) Accompagner et former les professionnels des métiers d'arts
- 3) Promouvoir et commercialiser les savoir-faire et les créations métiers d'art

Pour l'année 2025, la structure du Polinno a vécu des transformations substantielles nécessitant de mettre à jour certains éléments de cette convention et de poser des intentions à moyen terme en matière de développement du dispositif et d'impact sur le territoire.

Depuis septembre 2024 le Polinno a déménagé dans les locaux de l'ancien collège de Joyeuse qui a été rénové.

Les nouveaux locaux font désormais 650 m2 et sont composés d'une pépinière d'entreprises spécialisées métiers d'arts de 6 ateliers, d'un laboratoire de fabrication numérique, d'un espace de vente et d'exposition collectif, d'un espace résidence artistique, d'un espace de médiation artistique « micro-folie » et enfin d'une salle pédagogique.

Le vice-président ajoute qu'il est nécessaire de prendre en compte ces nouveaux éléments et de mettre à jour la convention de partenariat pour la gestion et l'animation du Polinno par avenant.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 007-200039808-20250318-2025_03_001-DE

S²LO

Le Président invite les membres à se prononcer sur cet avenant à convention de partenariat pour la gestion du Polinno entre la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et la communauté de communes Beaume-Drobie.,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat pour la gestion du Polinno entre la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et la communauté de communes Beaume-Drobie.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Antoine ALBERTI

